



Direction aménagement et urbanisme  
No A 2020-142

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217701085-20200201-103008-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

## ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE  
AVENUE FRANCOIS MITTERRAND  
RUE RAYMOND DELASALLE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu le permis de construire n°077 108 17 0054 accordé le 16 mars 2018 pour la réalisation d'un programme immobilier comportant 77 logements répartis dans deux bâtiments et un local d'activité en rez de chaussé situé sur l'îlot Ia de la ZAC de l'Aulnoy, à l'angle de la rue Raymond Delasalle et de l'avenue François Mitterrand.

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie et pour les halls d'entrée des logements et le local d'activité en rez de chaussé.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le programme immobilier est numéroté ainsi :

- Bâtiments accès aux halls 1 et 2 :
  - n°16 avenue François Mitterrand et n°02 rue Raymond Delasalle
- Local d'activité en rez de chaussé :
  - n°14 avenue François Mitterrand

#### ARTICLE 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Espace Services de la Ville de CHELLES,
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- ERDF- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, 25/02/2020

Brice Rabaste  
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le 25/02/2020



Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

